

ASSEMBLÉE NATIONALE
20 février 2020

SOUVERAINETÉ CULTURELLE À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 2488)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° AE3

présenté par
Mme Anthoine

ARTICLE 59

À la seconde phrase de l'alinéa 44, après la première occurrence du mot :

« société »,

supprimer les mots :

« la société ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.